**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance du :

Présents :

Le Conseil Communal, valablement représenté pour délibérer,

* Considérant l’affiliation de la commune/ville à l’intercommunale FINIMO ;
* Considérant que la commune a été convoquée à participer à l’Assemblée générale du 29 juin 2021 par courriel envoyé le 25 mai 2021;
* Vu les statuts de l’intercommunale FINIMO ;
* Compte tenu de la pandémie liée au COVID-19 et des mesures exceptionnelles et recommandations des autorités fédérales et régionales ;
* Considérant les points portés à l’ordre du jour de la susdite Assemblée ;
* Considérant que la commune souhaite jouer pleinement son rôle d’associé dans l’intercommunale ;
* Que dans cet esprit, il importe que le Conseil communal exprime sa position à l’égard des points portés à l’ordre du jour de l’Assemblée générale ;
* Considérant que la commune a la possibilité de ne pas se faire représenter et demande à FINIMO de comptabiliser son vote dans les quorums – présence et vote ;
* Qu’il convient, en effet, de limiter les risques de propagation du virus en évitant autant que possible les rassemblements.

## DECIDE

* Dans le contexte actuel exceptionnel de pandémie et conformément aux arrêtés du Gouvernement wallon de ne pas être physiquement représenté à l’Assemblée générale de FINIMO du 29 juin 2021 et de transmettre l’expression des votes de son Conseil aux fins de comptabilisation dans les quorums de présence et de vote de ladite Assemblée [[1]](#footnote-1)

|  |
| --- |
| * **D’approuver** aux majorités suivantes, **les points ci-après inscrits à l’ordre du jour** de l’Assemblée générale du 29 juin 2021 de l’intercommunale FINIMO :
1. **Point 1 -** Rapport annuel du Conseil d’administration sur les activités de l’Intercommunale durant l’exercice clôturé au 31 décembre 2020
2. **Point 2** **–** Approbation des comptes annuels de l’exercice 2020

à .................. voix pour, ................... voix contre et ................. abstentions.1. **Point 3 – Rapport du réviseur**
2. **Point 4 – Rapport du Comité de rémunération et rapport de rémunération**
3. **Point 5 – Décharge à donner aux administrateurs**

à .................. voix pour, ................... voix contre et ................. abstentions.1. **Point 6 – Décharge à donner au réviseur**

à .................. voix pour, ................... voix contre et ................. abstentions.* **Point 7 – Cadastre des marchés publics**

La commune reconnaît avoir pris connaissance de tous les documents qui devaient être mis à disposition dans le cadre de cette procédure décisionnelle. |

* De charger le Conseil communal de veiller à l’exécution de la présente délibération.

La délibération contenant le mandat impératif et le vote de la commune doit parvenir au plus tard le 28 juin 2021 à l’adresse suivante : info@finimo.be

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘

1. Dans l’hypothèse rendue non obligatoire où la commune souhaite se faire représenter physiquement par un délégué, une inscription préalable de ce dernier doit être réalisée à l’adresse : info@finimo.be obligatoirement avant le 28 juin 2021 et ce, afin de permettre d’évaluer l’impact de cette disposition sur les mesures organisationnelles mises en place voire de modifier le lieu de la réunion pour des raisons de distanciation sociale. [↑](#footnote-ref-1)